

Annex IV

**With Confidential *EX PARTE* Annexes I-XVI only available to the Yekatom
Defence and the Registry**

**Registry's Transmission of the Declarations made by Defence Witnesses D29-
6027, D29-6022, D29-6019, D29-6013, D29-6010, D29-6012, D29-6011, D29-6018, D29-
6039, D29-3015, D29-5016, D29-6037, D29-6033, D29-6024, D29-7011 and D29-6030
pursuant to Rule 68(2)(b) of the Rules of Procedure and Evidence**

[ICC] CONFIDENTIAL

**ATTESTATION DE LA PERSONNE AYANT FOURNI UN TÉMOIGNAGE
PRÉALABLEMENT ENREGISTRÉ COMME PRÉVU À LA RÈGLE 68-2-b-iii
DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussignée, KANDIKIO Célestine

Née le 2 janvier 1949

à Mbaïki, République centrafricaine,

Passeport n° [REDACTED] délivré le [REDACTED] et expirant le [REDACTED]

certifie, en présence de [REDACTED]

que le contenu :

- (i) Du témoignage préalablement enregistré que j'ai fourni le :
 - (a) 3 février 2023, en présence de Sabine Bayssat et Régis Tiangaye,
enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve
(« ERN ») : CAR-D29-0009-0324
- (ii) Du matériel associé enregistré sous ERN : CAR-D29-0009-0354

et que je confirme avoir lu dans son intégralité le **6 novembre 2023**

**est, pour autant que je le sache et m'en souviennne, véridique et exact, sous réserve
de la modification que j'ai apportée.**

[ICC] CONFIDENTIAL

J'atteste avoir reçu une copie de l'article 70 du Statut de Rome. J'ai été informée, dans une langue que je comprends, que je pouvais être poursuivie pour faux témoignage devant la Cour si le contenu du témoignage préalablement enregistré et du matériel associé n'était pas véridique.

Date : le 6 novembre 2023

Lieu : Bangui, République centrafricaine

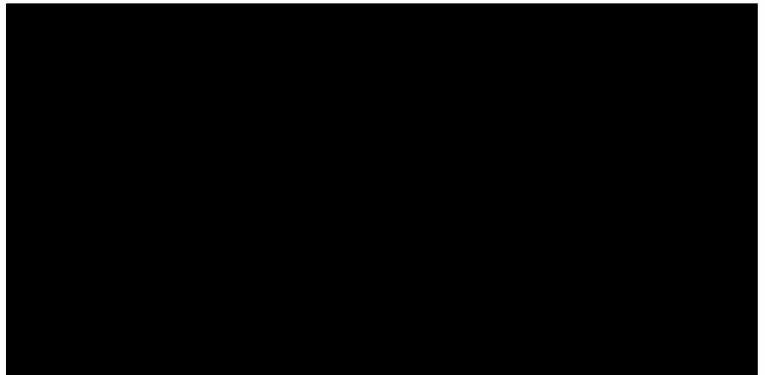
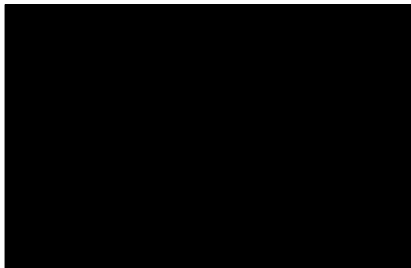
Signature du déclarant

(en vidéoconférence)

Lieu : La Haye, Pays-Bas

Signature du fonctionnaire habilité

(en vidéoconférence)



[ICC] CONFIDENTIAL**DÉCLARATION DU FONCTIONNAIRE HABILITÉ EN VERTU DE LA
RÈGLE 68-2-b-iii DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussignée, [REDACTED] fonctionnaire habilitée en vertu de la règle 68
du Règlement de procédure et de preuve, atteste que :

Le 6 novembre 2023, en vidéoconférence depuis Bangui, la personne suivante
s'est présentée devant moi :

KANDIKIO Célestine

Née le 2 janvier 1949

à Mbaïki, République centrafricaine

Passeport n° [REDACTED], ci-après « le témoin ».

J'atteste que le témoin a confirmé :

- Qu'il s'est vu remettre :
 - (i) Le témoignage préalablement enregistré qu'il a fourni le :
 - (a) 3 février 2023, en présence de Sabine Bayssat et Régis
Tiangaye, enregistré sous le numéro d'enregistrement de
l'élément de preuve (« ERN ») : CAR-D29-0009-0324
 - (ii) Le matériel associé enregistré sous ERN : CAR-D29-0009-0354
- qu'il s'est vu donner la possibilité de lire le témoignage préalablement
enregistré et le matériel associé, dans une langue qu'il comprend, et qu'il
a lu ledit témoignage et le matériel associé ;
- que le témoignage préalablement enregistré était le sien ;
et

[ICC] CONFIDENTIAL

- que le contenu du témoignage préalablement enregistré et du matériel associé était, pour autant qu'il le sache et s'en souviene, exact et véridique, sous réserve de la modification qu'il a apportée.

J'atteste que le témoin affirme faire l'attestation de façon volontaire, sans être indûment influencé.

J'atteste que le témoin s'est vu remettre une copie de l'article 70 du Statut de Rome et qu'il a été informé, dans une langue qu'il comprend, qu'il pouvait être poursuivi pour faux témoignage si le contenu du témoignage préalablement enregistré et du matériel associé n'était pas véridique.

Observation :

La certification s'est faite en présence d'une interprète de la Section des services linguistiques de la Cour.

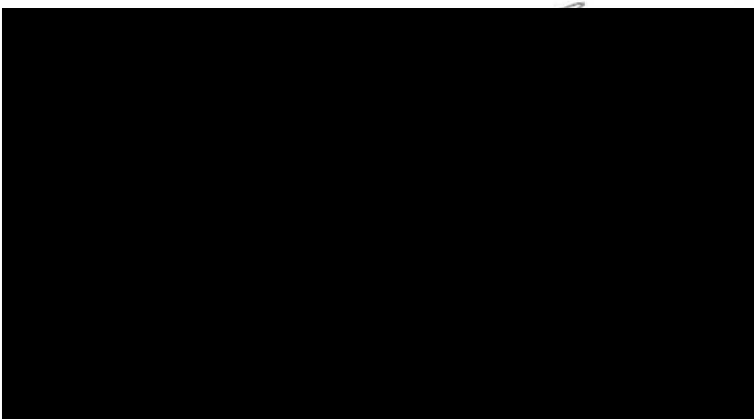
Autre observation :

Le témoin indique s'être fait voler son passeport et en produit une copie en plus d'un acte de naissance, d'un certificat de nationalité, d'un certificat de résidence et d'une déclaration solennelle d'identité fournie par M^e Régis Tiangaye.

Date : 6 novembre 2023

Lieu : La Haye, Pays-Bas.

Signature du fonctionnaire habilité



[ICC] CONFIDENTIAL

[ICC] CONFIDENTIAL

**MODIFICATIONS APPORTÉES AU TÉMOIGNAGE PRÉALABLEMENT
ENREGISTRÉ**

1. Au paragraphe 30 il est indiqué « Je ne sais pas si [REDACTED] recevait de l'argent pour recueillir cet enfant », je précise que je sais qu'elle ne recevait pas d'argent. Ce sont les femmes de l'Eglise apostolique de Mbaïki 1 qui recevaient ces enfants et les nourrissaient avec les produits de leurs champs.

Date : 6 novembre 2023

Lieu : Bangui, République centrafricaine

Signature du témoin

KANDIKIO Célestine

